

CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330

COMPTE RENDU du 18 JUIN 2013 à 19h30

Présents: Nicolas ALARCON, Yannick BARUTEL, Geneviève BOSC, Jean-Michel BROQUA, François CAMPOS, Lydia de MATA, Louis ESPIE, Michel GIMENEZ, Alain LEZAT, Christine MALATERRE, Christian SCLAUNICH.

Absent excusé : Denis BÉGUÉ, Hervé DUPONT, Laurent MARTIN, Isabelle SALACROUP.

Hervé DUPONT ayant donné pouvoir à JMichel BROQUA
Laurent MARTIN ayant donné pouvoir à François CAMPOS

Responsable de séance : *François Campos*

Secrétaire de séance : *Louis Espie*

François Campos prend la parole et ouvre la séance à 19h35

Demande d'approbation du compte rendu du 28 Mars 2013 :

► Après demande, par Mme Malaterre, de modifier ou rajouter les points ci-dessous :

Christine MALATERRE : Les élus n'ont pas eu tous accès dans un temps raisonnable aux dossiers pour pouvoir les étudier : nous n'avons pas eu le nouveau tracé du PLU, ni les modifications enregistrées dans le dossier.

Réponse de Monsieur CAMPOS : Pas de discussion sur le PLU pendant le conseil municipal, car déjà largement commenté au dernier conseil. Le commissaire enquêteur a fait le point avec les habitants dans ce PLU. Ces erreurs sont à revoir dans le mois qui vient.

Zone refusée par l'ONF : La Garenne

Il y aura un recueil sur un registre des erreurs constatées par les habitants pour corriger les erreurs dans le PLU. Il leur sera remis un répondeur par courrier.

Christine MALATERRE : A 3 jours des élections partielles, pourquoi cette précipitation pour voter notre PLU ? Il manque 2 futurs conseillers municipaux, ce qui aurait permis un vote avec un conseil municipal complet.

Réponse de Monsieur CAMPOS : Urgence car la loi Grenelle va s'appliquer rapidement et le dossier doit être rendu avant pour éviter d'être de nouveau remanié. Nous ne pouvons pas attendre ces 2 nouveaux conseillers.

Christine MALATERRE : Quel est le centre réel de notre village ? sans l'estimation d'un élu ou d'un autre

Christine MALATERRE précise le centre du village : mairie, halle, églises, commerces

Monsieur CAMPOS refuse de revenir sur ce sujet.

Christine MALATERRE : Concertation de la population

Malgré la concertation décrite par F.CAMPOS, les Launacais ont découvert durant l'enquête publique qu'une partie de leur terrain devenait une zone verte, une route, un site archéologique, ne faisait pas partie du PLU.

Réponse de Monsieur CAMPOS : Il est vrai qu'il y aura des avis divergents.

Les personnes insatisfaites feront un recours au tribunal administratif.

Christine MALATERRE : Pourquoi un rond et pas un ovale sur le schéma du PLU ?

Je suis étonnée par le développement au nord du village malgré l'avis de la chambre d'agriculture qui demande à la commune « de revoir le découpage des zones 2AU afin de réduire leur surface, notamment celles qui se situent au Nord du bourg, les plus éloignées du centre. »

Plusieurs administrés ont souhaité me rencontrer pour m'exposer le nombre de parcelles appartenant à Monsieur BARUTEL, devenues constructibles dans le PLU.

Monsieur Yannick BARUTEL fait partie de la commission urbanisme ; il a été associé au processus d'élaboration dans plusieurs réunions concernant ce PLU. Cela pose-t-il un problème pour le vote de ce PLU ?

Réponse de Monsieur CAMPOS : Le tribunal administratif tranchera, ce n'est plus de notre ressort.

Christine MALATERRE : Après lecture des documents du PLU sur internet, je n'ai pas trouvé la chronologie des zones à urbaniser ? Toutes les zones 2AU seront-elles urbanisées en même temps ?

Cf réponse dans le compte rendu précédent

Christine MALATERRE : Malgré 2 mails envoyés à Monsieur CAMPOS demandant le cout global de ce PLU, je n'ai pas obtenu de réponses. J'ai donc demandé à la perception de Grenade de me donner ce chiffre. Christine MALATERRE donne le chiffre de 67 304.27 € chiffre qui ne correspond pas à celui donné dans la présentation de Monsieur CAMPOS (34 179 €).

Réponse de Monsieur CAMPOS : le percepteur a rajouté le schéma d'assainissement dans sont calcul, soit 20400 €HT

Lydia DE MATA demande un vote motivé.

Monsieur CAMPOS refuse ce type de vote.

Ces remarques ayant été entendues, le Conseil Municipal vote l'approbation par 9 voix.

Présence de Lydia de Mata 19h50

Demande d'approbation du compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 24 Mai 2013 :

► Après demande, par Nicolas Alarcon de rajouter page 4 « qu'il n'est pas nécessaire de désigner 4 adjoints afin de faire des économies ».

Cette remarque ayant été entendue, le Conseil Municipal vote l'approbation par 9 voix.

ORDRE DU JOUR :

1). DÉLÉGATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT AU MAIRE DE LA COMMUNE.

François Campos fait lecture des délégations :

► De procéder à la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change,

► De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

► De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas un an,

► De passer des contrats d'assurance,

► De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communaux,

► D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,

► De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

► D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle,

- ▶ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communaux,
- ▶ De réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50000 €,
- ▶ D'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance auxquels a souscrit la Commune.

Nicolas Alarcon, Lydia de Mata, Alain Lezat et Christine Malaterre ne sont pas d'accord et souhaitent voter point par point ; François Campos répond que ce sont des délégations de base pour qu'un Maire puisse travailler et que ce sont les mêmes que votées précédemment. Ch.Malaterre dit qu'une ligne de trésorerie a hauteur de 50000 €c'est important ; F.Campos répond que ce n'est pas pour faire des emprunts.

François Campos demande de procéder au vote :

Pour : 9 Y.Barutel/G.Bosc/JM. Broqua/H.Dupont/L.Espie/M.Gimenez/L.Martin/Ch.Sclaunich/F.Campos

Contre : 4 N.Alarcon/L.de Mata/A.Lezat/Ch.Malaterre

Abstention : 0

2) DÉLIBÉRATION FIXANT LES INDEMNITÉS DES ÉLUS

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de fixer les indemnités des élus depuis les élections municipales.

Il informe le conseil que la population de la commune a augmenté et est passée au dernier recensement à 1 344 habitants.

De ce fait la tranche à prendre en compte pour le calcul des indemnités est celle correspondant à la population de 1000 à 3499 habitants.

Le montant maximal attribué au Maire est 43 % de l'indice brut 1015 et de 16,50 % de l'indice brut 1015 pour les adjoints.

Ch.Malaterre demande aux élus de baisser le taux ; F.Campos répond que cela représente un investissement important et que les élus ont su, quand cela a été nécessaire pour la Commune, ne pas prendre leurs indemnités pendant 1 an.

François Campos demande de procéder au vote :

Pour : 8 Y.Barutel/G.Bosc/JM. Broqua/H.Dupont /M.Gimenez/L.Martin/Ch.Sclaunich/F.Campos

Contre : 4 N.Alarcon/L.de Mata/A.Lezat/Ch.Malaterre

Abstention : 1 L.Espie

3) CCAS

M.le Maire fait lecture d'un courrier de la Préfecture stipulant qu'il est nécessaire de réunir le Conseil d'Administration du CCAS afin de voter à nouveau les documents budgétaires ; le CA devant être équilibré entre membres d'associations et membres du CM, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (5 pour 4).

4) CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un agent de la Commune a été admis à l'examen professionnel d'accès au grade d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe organisé par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne.

N.Alarcon demande si c'est un poste à créer ou un besoin pour la Commune ; F.Campos répond qu'il est utile de créer ce poste car il estime que le Conseil Municipal se doit d'encourager les agents qui souhaitent se former et progresser dans leur travail.

Lydia de Mata dit qu'il est dommage de ne pas connaître le nom de l'agent ; F.Campos précise qu'une création de poste n'est pas nominative.

Louis Espie stipule que ce n'est pas une promotion neutre, et F.Campos conclu en rappelant au Conseil Municipal qu'il serait dommage de ne pas récompenser un agent motivé qui souhaite évoluer et avancer.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe au sein de la commune. Il propose de créer ce poste pour un nombre d'heures égal à 35 heures semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte **la création d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe** par :

Pour : 9 Y.Barutel/G.Bosc/JM. Broqua/H.Dupont/L.Espie/M.Gimenez/L.Martin/Ch.Sclaunich/F.Campos

Contre : 3 N.Alarcon/A.Lezat/Ch.Malaterre

Abstention : 1 L.de Mata

5) TARIFS SERVICES SMAJ

Monsieur le Maire précise que la délibération des services du SMAJ au QF n'a pas été prise, en conséquence le tarif n'est pas en adéquation avec le règlement intérieur du Service.

Il est donc nécessaire de délibérer.

Monsieur le Maire rappelle les décisions prises :

Repas

QF	TARIF/repas
- De 400	2.50€
401 à 649	2.60€
650 à 849	2.70€
850 à 1000	2.80€
+ de 1000	2.90€

Pause méridienne (1h30)	0.50€
-------------------------	-------

ALAE matin/soir :

QF	Tarif horaire	SEQUENCE ALAE MATIN (1h45)
- De 400	0.20€/h	0.35€
401 à 649	0.30€/h	0.53€
650 à 849	0.40€/h	0.70€
850 à 1000	0.50€/h	0.88€
+ de 1000	0.60€/h	1.05€

QF	Tarif horaire	SEQUENCE ALAE SOIR (2h15)
- De 400	0.20€/h	0.45€
401 à 649	0.30€/h	0.68€
650 à 849	0.40€/h	0.90€
850 à 1000	0.50€/h	1.13€
+ de 1000	0.60€/h	1.35€

Accueil de loisirs mercredis et vacances (tarif pour les communes de Launac, Thil, St Cézert).

QF	Demi-journée	journée
- De 400	7.00€	11.00€
401 à 649	8.00€	12.00€
650 à 849	9.00€	13.00€
850 à 1000	10.00€	14.00€
+ de 1000	11.00€	15.00€

Tarif communes extérieures

QF	Demi-journée	journée
- De 400	19.00€	24.00€
401 à 649	20.00€	25.00€
650 à 849	21.00€	26.00€
850 à 1000	22.00€	27.00€
+ de 1000	23.00€	28.00€

Ch.Malaterre demande si nous avons le nombre d'habitants par QF et si le paiement par CESU est prévu ; F.Campos répond que le paiement en Chèques vacances et Cesu est en cours. La communication des QF sera faite au prochain conseil.

François Campos demande de procéder au vote :

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 10 Y.Barutel/G.Bosc/JM. Broqua/ L.de Mata /H.Dupont/L.Espie/M.Gimenez/L.Martin/Ch.Sclaunich/F.Campos

Contre : 0

Abstention : 3 N.Alarcon/A.Lezat/Ch.Malaterre

6) CONVENTION CCSG – ÉTUDES DEMANDES URBANISME

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} Janvier 2013 la CCSG (Communauté de Communes Save et Garonne) a mis en place un service d'instruction des autorisations et actes d'urbanismes.

Si la commune fait le choix de confier tout ou partie de l'instruction de ses actes d'urbanisme au service de la CCSG, une convention entre la CCSG et la commune doit définir les conditions et modalités de la mise a disposition de ce service communautaire au profit de la commune.

La convention est que la Commune :

- ▶ Décide de confier au service d'instruction des actes d'urbanisme de la CCSG l'instruction de ses autorisations d'urbanisme à compter du 18 Juin 2013,
- ▶ Décide de dénoncer la convention avec la DDT,
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à signer avec la CCSG la convention de mise à disposition de son service urbanisme pour l'instruction des demandes d'autorisations relatives à l'occupation du sol,
- ▶ Autorise Monsieur le Maire à déléguer sa signature pour la signature des pièces suivantes :
 - Demande de pièces destinées à compléter les dossiers déposés,
 - Lettre de modification des délais d'instruction,
 - Tout autre courrier nécessaire dans le cadre de l'instruction, à l'exclusion de la décision.

Ch.Malaterre demande si les tarifs resteront inchangés ; F.Campos répond que non, c'est un tarif ajusté,

Lydia de Mata demande si les prochains élus pourront se rétracter ; F.Campos répond que non et souligne l'importance d'un tel service qui est très spécialisé, il rappelle que 2 agents sont nécessaires au sein de la CCSG,

Ch.Malaterre demande si cela va diminuer la charge de travail de nos agents ; F.Campos répond que non, la commune effectuera toujours le recueil des dossiers,

François Campos demande de procéder au vote :

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 13 N.Alarcon/ Y.Barutel/ G.Bosc/ JM. Broqua/ L.de Mata / H.Dupont/ L.Espie/ M.Gimenez/ A.Lezat/ Ch.Malaterre/
L.Martin/Ch.Sclaunich/F.Campos

Contre : 0

Abstention : 0

7) GESTION IMMOBILIERE

F.Campos demande d'approuver une solution par rapport au projet VITAM.

Il réexplique les besoins de la commune et souhaite qu'une étude soit programmée dans les semaines qui viennent,

Ch.Malaterre dit qu'il n'y a pas que les écoles, elle parle de Galembrun et souligne que tous les projets présentent la même chose pour ce secteur,

A.Lezat demande si les associations ont été consultées ; JM.Broqua répond que ce sont des projets et que c'est une évidence que les associations seront consultées,

Ch.Malaterre pense que l'on prend les choses à l'envers en fonction de la station d'épuration ;

F.Campos approuve mais explique qu'il est nécessaire de travailler sur ces projets car la station ne serait livrable que fin 2014,

F.Campos réexplique sa logique et souligne, encore une fois, les économies à faire en suivant une ligne directrice,

Ch.Malaterre indique qu'il est difficile de prendre une décision, mais qu'elle est d'accord sur l'idée générale,

F.Campos reporte ce point à une date ultérieure.

8) POLITIQUE FORESTIERE

M.le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de la visite du technicien forestier de l'ONF, que la gestion des bois communaux (bois de Galembrun, forêt de la Pleyssse et bois de la Garenne) a été déléguée à

l'ONF et s'applique selon une convention d'exploitation. Celle-ci prévoit une gestion raisonnée et financièrement équilibrée de coupes régulières dont le produit peut être affecté au reboisement.

Aujourd'hui, deux décisions doivent être confirmées :

- bois de Galembroun : convention d'enlèvement signée avec des particuliers pour permettre à des habitants de Galembroun d'extraire, à leur seul bénéfice, des arbres déjà abattus. Le tarif proposé est de 75% du prix du marché (suggestion ONF).
- Marquage de coupes à La Pleyssse et à La Garenne : l'ONF propose de recourir à une entreprise qu'elle sélectionnera pour effectuer ces coupes. A la suite, nous pouvons, si nous le souhaitons, avec cette même entreprise, procéder à la préparation des ballots de bois et à leur positionnement en lisière pour faciliter leur enlèvement par des habitants de la commune qui s'en porteraient acquéreurs.

Les modalités pratiques de vente et d'enlèvement seront précisées lors d'un conseil municipal ultérieur.

F.Campos stipule que la priorité est donnée aux habitants de Galembroun

N.Alarcon précise s'être désisté et ajoute qu'une coupe est possible, cela ne concerne pas que les arbres couchés,

Ch.Malaterre pense que le bois de Galembroun appartient aux habitants de Galembroun ; F.Campos répond que oui,

N.Alarcon précise la nécessité d'un équipement règlementaire,

F.Campos mentionne que suite à la convention c'est l'ONF qui décide,

L.de Mata demande une bonne communication,

François Campos demande de procéder au vote :

Après délibération, le Conseil Municipal accepte par :

Pour : 13 N.Alarcon/ Y.Barutel/ G.Bosc/ JM. Broqua/ L.de Mata / H.Dupont/ L.Espie/ M.Gimenez/ A.Lezat/ Ch.Malaterre/
L.Martin/Ch.Sclaunich/F.Campos

Contre : 0

Abstention : 0

9) RYTHMES SCOLAIRES

M.le Maire rappelle les nouveaux horaires des écoles à partir du mois de septembre 2013 qui seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 11h45 et 13h45 – 16h

Mercredi : 8h45 – 11h45

Les animations prévues dans le cadre de l'aménagement des nouveaux programmes prendront place lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h à 16h45. Le programme de ces animations est en cours de finalisation, mais dès aujourd'hui, nous pouvons remercier les associations locales et certains professionnels qui de façon spontanée sont venus présenter des offres de service.

Pour l'année 2013, ces animations seront gratuites pour les familles.

Nous sommes en discussion avec le CDJS (Jeunesse et sports) et la CAF (Caisse d'allocations familiales) pour vérifier notre éligibilité à des aides et subventions complémentaires.

Le travail de préparation est mené par nos agents du SMAJ en étroite collaboration avec les services de l'Etat (Education nationale, CDJS, CAF), les associations locales, quelques professionnels du milieu de l'animation culturelle ou sportive. Une présentation générale du nouveau dispositif a été faite auprès des délégués de parents d'élèves et des personnels. Le projet final leur sera soumis ainsi qu'au conseil municipal de juillet.

10) ACHAT VEHICULE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir un véhicule de type camionnette pour le service technique.

3 Devis ont été proposés :

- ▶ Renault Kangoo Express 1.6 au tarif de **10236.20 €HT**
- ▶ Dacia Dokker Van 1.6 au tarif de **7598.39 €HT**
- ▶ Ford Transit Connect 1.8 au tarif de **10326.50 €HT**

Après délibération le Conseil Municipal accepte l'achat du véhicule,

Dacia Dokker Van au tarif de 7598.39 €HT. par

Pour : 12 N.Alarcon/ Y.Barutel/ G.Bosc/ JM. Broqua/ L.de Mata / H.Dupont/ L.Espie/ M.Gimenez// Ch.Malaterre/
L.Martin/Ch.Sclaunich/F.Campos

Contre : 0

Abstention : 1 A.Lezat

11) REFECTION TOIT AILE NORD DE LA MATERNELLE

Ch.Sclaunich rappelle au Conseil Municipal l'urgence de refaire le toit de l'aile nord de la maternelle suite à la rupture de la poutre principale.

2 devis ont été retenus, et proposés au Conseil Municipal :

- Entreprise GUYON de Launac pour un montant global de 8198.90 €HT
- Entreprise AJC Bati d'Endoufielle pour un montant de 9610.00 €HT

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de :

l'entreprise GUYON pour un montant de 8198.90 €HT

12) REFECTION TOITURE HALL D'ENTRÉE MATERNELLE

Ch.Sclaunich rappelle au Conseil Municipal l'urgence de refaire entièrement le toit du hall d'entrée de la maternelle.

2 devis ont été retenus, et proposés au Conseil Municipal :

- Entreprise GUYON de Launac pour un montant global de 4562.00 €HT
- Entreprise LAUZIÈRE de Launac pour un montant de 4806.55 €HT

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de :

l'entreprise GUYON pour un montant de 4562.00 €HT

13) MISE AUX NORMES DES SANITAIRES DE LA MATERNELLE

Ch.Sclaunich précise au Conseil Municipal la vétusté des sanitaires de la maternelle et l'obligation d'une réfection et d'une mise aux normes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que cette décision avait été débattue lors du vote du Budget 2013

L'Entreprise AJC Bati a proposé un devis pour un montant de 5092.00 €HT.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de :

L'Entreprise AJC Bati pour un montant de 5092.00 €HT.

14) MISE SÉCURITÉ DU MUR DE L'AIC

Ch.Sclaunich précise au Conseil Municipal la vétusté du mur de la cour de récréation de l'école Primaire et la nécessité de le consolider et de le sécuriser afin de préserver la sécurité de nos enfants.

2 devis ont été retenus, et proposés au Conseil Municipal :

- Entreprise AJC Bati d'Endoufielle pour un montant de 10734.00 €HT
- Entreprise LAUZIÈRE de Launac pour un montant de 13990.00 €HT

Après délibération le Conseil Municipal accepte le devis de :

l'Entreprise AJC Bati pour un montant de 10734.00 €HT par :

Pour : 11 Y.Barutel/ G.Bosc/ JM. Broqua/ L.de Mata / H.Dupont/ L.Espie/ M.Gimenez// Ch.Malaterre/
L.Martin/Ch.Sclaunich/F.Campos

Contre : 0

Abstention : 2 N.Alarcon/ A.Lezat

15) TRAVAUX DE VOIERIE – RÉAMÉNAGEMENT ET MISE EN SÉCURITÉ DU ROND POINT DEVANT LA HALLE

Ch.Sclaunich explique au Conseil Municipal la nécessité de refaire entièrement le rond point devant la halle, devenu dangereux aujourd'hui, afin de préserver la sécurité des usagers.

2 devis ont été retenus, et proposés au Conseil Municipal :

- Entreprise AJC Bati d'Endoufielle pour un montant de 14042.00 €HT
- Entreprise LAUZIÈRE de Launac pour un montant de 13558.84 €HT

L.de Mata demande pourquoi le refaire ; F.Campos et Ch.Sclaunich demande à ceux qui le souhaite de se rendre au rond point afin d'en constater l'état,

L.de Mata demande si une restauration ne suffirait pas ; F.Campos donne son point de vue et rappelle qu'il ne « jouera » pas avec la sécurité et que pour lui c'est une évidence de refaire ce rond point,

Après délibération le Conseil Municipal accepte le devis de :

l'Entreprise LAUZIÈRE pour un montant de 13558.84 €HT par :

Pour : 10 N.Alarcon/ Y.Barutel/ G.Bosc/ JM. Broqua/ H.Dupont/ L.Espie/ M.Gimenez/ L.Martin/Ch.Sclaunich/F.Campos

Contre : 2 L.de Mata / A.Lezat

Abstention : 1 Ch.Malaterre

16) MARCHÉ

JM.Broqua présente le projet,

L.de Mata propose les commerçants pour la commission, il s'agit de Messieurs Doumerc, Mamprin et Madame Mouly,

JM.Broqua précise que Lawa Aboubacar intègre la commission pour la partie réglementation et régie,

L. de Mata rappelle qu'il est important qu'un élu fasse l'ouverture, et demande un nettoyage régulier de la halle ; F.Campos répond que c'est une obligation à l'issue du Marché,

F.Campos demande si un écrit a été fait, auprès de tous les commerçants du Marché, concernant le fonctionnement de la mise en place de la commission ; L.de Mata répond que non ; F.Campos pense qu'il est nécessaire de produire un courrier d'explication avec appel à candidatures,

JM Broqua propose 4 élus et 4 commerçants ; concernant les élus F.Campos en tant que Maire fait partie de la commission, L.de Mata, JM Broqua et A.Lezat se proposent,

L.de Mata présente le « Marché Gourmand » du 30 Juin 2013,

F.Campos demande que ce genre de marché soit programmé en début d'année afin d'éviter des doublons et que la communication soit plus importante.

17) AGENDA COMMUNAL

Michel Gimenez présente le « Retroplanning » de l'agenda 2014,

Il demande une réflexion de tout le monde,

L.de Mata demande le coût ; M.Gimenez répond que c'est une opération blanche,

F.Campos précise que c'est un outil communal, un « puits » de renseignements pour les usagers, mais il souhaite personnaliser un peu plus cet agenda et demande a M.Gimenez de voir avec Bucerep les tarifs, car il est nécessaire que la Commune sache ce qu'il en est.

18) ACHAT MEUBLES BUREAU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir des meubles pour les Écoles et l'AIC. La société Bruneau a été retenue car étant la mieux-disante.

L'achat global représente un investissement de **2731.16 €**

Après délibération le Conseil Municipal accepte l'achat de meubles à **la société Bruneau au tarif de 2731.16 €par :**

Pour : 11 Y.Barutel/ G.Bosc/ JM. Broqua/ L.de Mata / H.Dupont/ L.Espie/ M.Gimenez/ A.Lezat/ L.Martin/ Ch.Sclaunich/ F.Campos

Contre : 0

Abstention : 2 N.Alarcon/ Ch.Malaterre

Fin de séance 22h00.